



CFA
AGRICOLE
DE L'AUDE

Scannez-moi
Pour + d'info



RNCP MASAF : 39066 (23/01/2024)
NSF : 214
Fiche ROME : A1203 A1202

BPA

Niveau 3

Ouvrier Spécialisé en Paysage

Une formation pratico-pratique !



BPA Ouvrier Spécialisé en Paysage : Soyez polyvalent et compétent dans la réalisation des travaux paysagers

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir moins de 30 ans
(pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
 - Avoir validé un niveau 3ème*
 - Avoir signé un contrat d'apprentissage
- * Dérogation possible : nous consulter

Objectifs : Exécuter les tâches d'entretien et d'aménagement dans les règles de l'art
Être soucieux de la qualité de ses travaux
Savoir travailler en équipe et être un bon coéquipier
Être impliqué dans le respect de l'environnement

Au programme

- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux : débroussaillage, tonte, abattage, taille d'arbustes, de haies ...
- Effectuer des travaux de végétalisation : plantation d'arbres, d'arbustes, de massifs et effectuer des semis ...
- Réaliser des travaux de maçonnerie paysagère : pavage, dallage et autres revêtements, pose de bordures, construction de mur en pierres
- Assurer l'installation d'un réseau d'arrosage (conduite mini-pelle, installation du réseau)

CALENDRIER / DUREE DE LA FORMATION

2 ans de formation en alternance

- **420h/an en centre**
Soit 12 semaines
- **1187h/an en entreprise**
Soit 34 semaines
- **5 semaines/an de congés payés**

MODALITES D'EVALUATION

Le diplôme du BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage est constitué de 6 Unités Capitalisables (UC) correspondant à différentes capacités (blocs de compétences).

- Les UC sont évaluées sur des situations professionnelles permettant de valider les compétences. L'acquisition des 6 UC est nécessaire pour obtenir le diplôme.
- Le candidat conserve le bénéfice des UC acquises durant 5 ans pour obtenir son diplôme

Les + de la formation

- **Certiphyto** opérateur et SST
- **Chantiers pédagogiques** en situation réelle
- **Visites de Pépinières et de Jardins Remarquables**
- Formation axée sur **les pratiques environnementales et écologiques**
- **Initiation à la grimpe** dans les arbres
- **Conduite de minipelle**
- **Travail de la pierre**



100 %
NOUVEAUTÉ

REFERENTIEL DU DIPLÔME

6 capacités professionnelles :

- **C1** : Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage
- **C2** : Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
- **C3** : Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
- **C4** : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
- **C5** : Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager
- **C6** : Installer un réseau d'arrosage simple

Le référentiel est disponible sur Chlorofil.fr

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/seconde/bpa/bpa-osp-ref.pdf

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Un apprentissage en alternance : 1 semaine de cours par thématique technique pour 3 semaines en entreprise
- Les cours en centre fortement appuyés par des travaux pratiques
- Une équipe de formateurs entrepreneurs en paysage
- Un atelier technique équipé
- Un plateau d'entraînement

FINANCEMENT ET REMUNERATION

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO du secteur

Votre rémunération est calculée en fonction de votre âge et de votre niveau de formation

Contactez-nous pour plus d'information.

APRES LA FORMATION

Poursuite d'études

- Bac Professionnel en Aménagement paysager
- Brevet Professionnel Aménagements Paysagers
- Certificat de Spécialisation

Débouchés métiers

- Création d'une entreprise
- Ouvrier qualifié de Travaux Paysagers en :
 - entreprises de paysage
 - Parcs et Jardins
 - Services techniques des collectivités
 - Services techniques des complexes touristiques ou sportifs

Envie d'apprendre en situation réelle de travail ?

Rejoignez-nous dès maintenant !



SITE DE NARBONNE
Lycée Martin Luther King
Avenue des Etangs
11 100 NARBONNE
04 68 41 36 39

cfa.aude@educagri.fr
www.campusterreetnature.fr
@fpca11 sur



MaJ : 14/01/2025